



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

- Journée nationale des aînés

2. Dépôt de documents

2.1 États comparatifs des revenus et dépenses prévus à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), étant :

- l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés au 31 août 2025 et des revenus et dépenses réalisés au 31 août 2024;
- l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au 25 septembre 2025 et des revenus et dépenses qui ont été prévus par le budget de l'exercice financier 2025

2.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2025

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Demande de dérogation mineure

4.1 Lot 2 943 610 du cadastre du Québec – 1675, avenue Le Neuf

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal pour avoir une marge de recul avant minimale de 14 mètres au lieu de 15 mètres et une marge de recul latérale au nord-ouest de 4,7 mètres au lieu de 5 mètres.

5. Règlement numéro 1829 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter une précision pour les terrains ayant frontage sur le boulevard Bécancour, dans une partie de la zone C03-307, et de créer la zone H03-320.1 à même une partie de la zone H03-320 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de préciser, pour les usages « Habitation bifamiliale H-2 » et « Habitation trifamiliale H-3 », que l'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial sur un terrain ayant un frontage sur le boulevard Bécancour.

5.1 Avis de motion

5.2 Adoption du premier projet de règlement

6. Règlement numéro 1831 intitulé : « Règlement de concordance modifiant le règlement numéro 1765 relatif au plan d'urbanisme et touchant l'ensemble du territoire de la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le plan d'urbanisme afin, notamment :

- *d'agrandir les périmètres urbains des secteurs Gentilly, Bécancour et Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval);*
- *d'autoriser, dans le secteur du Parc Laprade, les industries légères dans une partie de l'affectation industrielle lourde;*
- *de bonifier la gestion de l'urbanisation à l'échelle de la Ville, notamment par l'ajout de nouveaux plans et l'intégration de seuils de densité minimale à l'intérieur de ces périmètres;*

le tout, afin de se conformer au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour.

6.1 Avis de motion

6.2 Adoption du projet de règlement

7. Règlement numéro 1832 intitulé : « Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 1787 et touchant une partie des secteurs Gentilly, Bécancour et Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 1787 afin d'assurer la concordance avec les modifications apportées par le règlement numéro 1831 au plan d'urbanisme numéro 1765.

7.1 Avis de motion

7.2 Adoption du projet de règlement

8. Règlement numéro 1834 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour interdire l'usage « Station de compostage » et toute autre activité reliée au compostage dans une partie de la zone I01-101 (Secteur Gentilly)

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'interdire l'usage « Station de compostage » et toute autre activité reliée au compostage dans la portion de la zone située à l'est de la rivière Gentilly.

8.1 Avis de motion

8.2 Adoption du premier projet de règlement

9. Adoption de second projet de règlement

9.1 Le second projet de règlement numéro 1828 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'agrandir les limites de la zone H01-140, à même une partie de la zone H01-138, et d'y intégrer un projet d'habitations multifamiliales à structure isolée, sous forme de projet intégré (Secteur Gentilly) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'agrandir les limites de la zone H01-140 à même une partie de la zone H01-138 pour y intégrer un projet d'habitations multifamiliales à structure isolée, sous forme de projet intégré, dans le secteur Gentilly.

10. Adoption de règlement

10.1 Règlement numéro 1830 intitulé : « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de remplacer le règlement numéro 491 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et ce, suite à l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme, dont le règlement de zonage numéro 1787.

11. Demande de modification aux règlements d'urbanisme

11.1 Demande pour les zones H03-313 et H03-320 (secteur Sainte-Angèle-de-Laval)

12. Octroi de contrat

12.1 Nettoyage du terrain de tous débris, ferraille, pièces de véhicules ou autres rebuts se trouvant sur le lot 3 293 524 du cadastre du Québec, portant le numéro 8455, rue Cartier

Objectif : Accorder le contrat à GB Démolition inc. pour le prix de 2 644,43 \$, taxes incluses.

13. Autorisation de paiement

13.1 Refonte des règlements d'urbanisme

Objectif : Autoriser le paiement à Les Services EXP inc. :

- d'un montant de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour le volet 1 (révision complète des règlements d'urbanisme);
- d'un montant de 18 396 \$, taxes incluses, pour le volet 2 (ajout d'outils urbanistiques).

C) DIRECTION GÉNÉRALE

14. **Nomination d'un membre du conseil pour siéger au conseil d'administration d'Entreprendre MRC Bécancour**
15. **Poursuite des travaux de doublement de l'autoroute 55**

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

16. **Avis de motion et dépôt de projet de règlement**

- 16.1 Règlement numéro 1833 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour notamment y ajouter des panneaux « Arrêt », y modifier une limite de vitesse et y ajouter des panneaux « Virage à droite obligatoire » (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but, pour le secteur Sainte-Angèle-de-Laval :

- *d'ajouter deux panneaux ARRÊT sur la rue des Muguets, l'un à l'intersection de la rue des Immortelles et l'autre à l'intersection de la place des Coquelicots;*
- *de réduire de 50 km/h à 30 km/h la limite de vitesse sur la place des Coquelicots;*
- *d'ajouter des panneaux VIRAGE À DROITE OBLIGATOIRE à l'intersection de la rue des Glaïeuls et de l'autoroute 30, à l'intersection de la rue des Immortelles et du boulevard Pierre-Fournelle et sur l'avenue des Pensées.*

17. **Baux avec Sogetel inc.**

17.1 Bail pour la location d'un site pour une nouvelle tour, dans le secteur Sainte-Gertrude

17.2 Nouveau bail la location du site existant, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

18. **Bail emphytéotique avec Entraide Bécancour inc.**

19. **Promesse d'achat**

19.1 Acquisition d'une partie du lot 3 293 772 du cadastre du Québec, propriété de Les Placements P.F. inc.

20. **Conventions de transaction et quittance**

20.1 Dossier numéro 106-110-009-002

20.2 Dossier numéro 106-110-009-007

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

21. **Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au montant de 3 320 924,81 \$**

22. **Ententes relatives à l'alimentation en eau potable – Tarification 2026**

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

23. **Autorisations de paiement – Décomptes progressifs**

23.1 Décompte progressif final numéro 3 – Réfection et installation de glissières de sécurité dans divers secteurs de la Ville – 2024

Objectif : Autoriser le paiement de 16 353,78 \$ à Les Entreprises Steeve Couture inc.

23.2 Décomptes progressifs numéros 10 et 11 – Réfection de l'aréna Roland-Rheault situé dans le secteur Bécancour

Objectif : Autoriser le paiement à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 10 au montant de 59 600,01 \$ et du décompte progressif numéro 11 au montant de 2 299,50 \$.

23.3 Décompte progressif numéro 8 – Prolongement des services municipaux sur la rue des Immortelles, l'avenue des Alysses et le futur boulevard Pierre-Fournelle, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Autoriser le paiement de 148 232,79 \$ à Entreprises G.N.P. inc.

23.4 Décompte progressif numéro 2 – Remplacement et réfection de deux ponceaux, dans les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly

Objectif : Autoriser le paiement de 352 738,50 \$ à Alide Bergeron & fils Itée.

23.5 Directives de changement numéros C-01, C-04, C-05, C-06, C-07, C-08, C-09 et C-10 et décompte progressif numéro 3 – Modification et ajout de postes de pompage et de réseaux de collecte des égouts domestiques, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Autoriser le paiement de 711 128,88 \$ (incluant la directive de changement numéro C-01) à Groupe Gagné Construction inc.

23.6 Décompte progressif numéro 1 – Construction d'un sentier multifonctionnel, comprenant un sentier piétonnier et une piste cyclable, sur le boulevard de Port-Royal, entre l'avenue Garon et la rue Mélançon, dans le secteur Saint-Grégoire

Objectif : Autoriser le paiement de 54 629,44 \$ à Les Entreprises Bryan Cloutier inc.

24. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

24.1 Entretien d'hiver de terrains municipaux compris dans les contrats numéros 25-71 et 25-72

Objectif : Rejeter toutes les soumissions.

24.2 Déplacement d'un émissaire pluvial

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

25. Autorisation accordée au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'occupation temporaire de terrains appartenant à la Ville, dans le cadre des travaux de réparation des structures P-10959 et P-10960 situées sur le boulevard Bécancour respectivement au-dessus des cours d'eau de la Décharge de l'Anse et de la Mare Noire

G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

26. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

26.1 Fourniture de mobilier urbain dans divers parcs de la Ville

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Go-Élan inc., pour le prix de 113 413.20 \$, taxes incluses.

26.2 Fourniture d'abris soleil dans divers parcs de la Ville

27. Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap

28. Protocole d'entente de collaboration entre la CDC de la MRC de Bécancour et la Ville de Bécancour

29. Protocoles d'entente – Projets spéciaux

H) GESTION DES TALENTS

30. Confirmation d'embauche

30.1 Employés embauchés par le directeur général conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

31. Nomination d'un surintendant aux opérations par intérim

32. Nomination d'un surintendant adjoint aux opérations par intérim

I) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

33. Aides financières

33.1 Fabrique de la paroisse du Bienheureux-Louis-Zéphirin-Moreau

Objectif : Accorder une aide financière de 250 \$ pour l'activité « Illumination du grand sapin d'amour, de solidarité et d'espoir » qui aura lieu le 6 décembre 2025 à Sainte-Gertrude.

33.2 Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Objectif : Accorder une aide financière de 6 317,21 \$ afin de soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Bécancour qui en ont besoin.

34. Politique de participation citoyenne de la Ville de Bécancour

35. Déclaration de la journée du 19 novembre comme la *Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Nœudvembre »*

J) SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

36. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération entre la Ville de Bécancour et Bell Canada

K) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

37. Autorisation de paiement

37.1 Factures – Fourniture d'un service de navette fluviale entre les villes de Bécancour et de Trois-Rivières pour la saison 2025

Objectif : Autoriser le paiement des troisièmes versements (15 %) du contrat au montant de 96 510,01 \$ et de l'ajout des 6 nolisements au montant de 7 219,28 \$ à Navettes maritimes du St-Laurent inc.

38. Octroi de contrat

38.1 Services professionnels pour la réalisation du plan directeur pour la Zone innovation de Bécancour avec une orientation milieux de vie, dans le cadre des travaux de la VTÉ

Objectif : Accorder le contrat de gré à gré à Rousseau Lefebvre inc., moyennant des honoraires de 77 033,25 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'octroi d'une aide financière par le biais du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

38.2 Services professionnels pour la réalisation d'un plan de développement d'une offre de tourisme industriel pour la Ville de Bécancour

39. DIVERS

40. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

41.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s'adresse;
- poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;

Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;
- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
- s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

42. LEVÉE DE LA SÉANCE